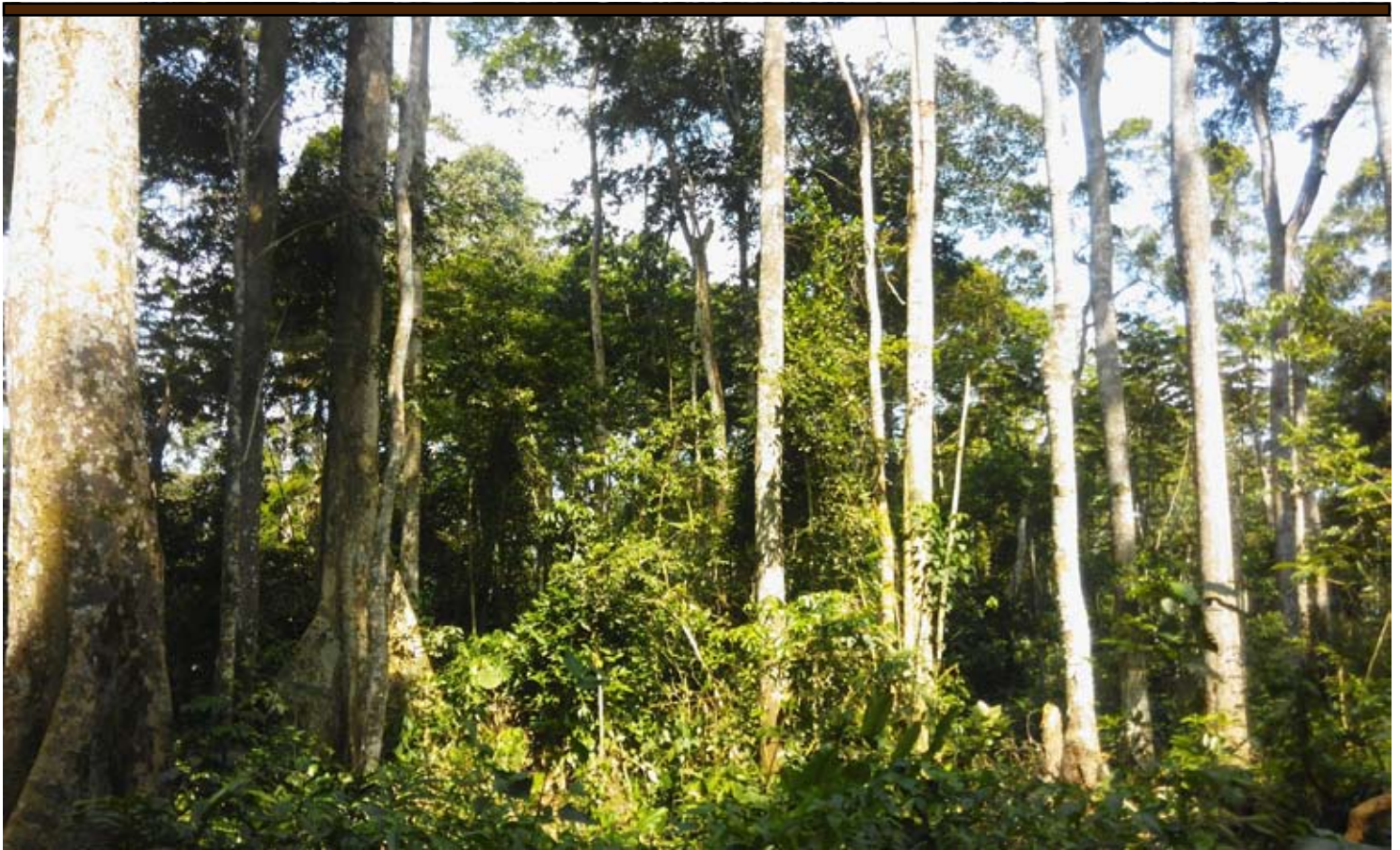




**FUGIRFOC**  
Fédération des Unions de Groupe d'Initiative  
Commune et Regroupements des Forêts  
Communautaires du Haut Nyong



## Note de contribution de FUGIRFOC à la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative

### INTRODUCTION

La foresterie communautaire s'est imposée au Cameroun comme l'une des clefs de la participation des communautés riveraines des forêts à la conservation et la gestion durable des forêts. Si au Cameroun la foresterie communautaire a eu le mérite de donner la dimension sociale qui manquait à la foresterie, on observe qu'après deux décennies de pratique la plupart des expériences menées ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le Département du Haut-Nyong, région de l'Est Cameroun a abrité les premières initiatives de création de forêt communautaire dès 1997 et s'est imposé avec le temps

comme le berceau et le porte étendard de la foresterie communautaire au Cameroun. En effet, les statistiques du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) indiquaient en 2016 un nombre total de 267 forêts communautaires créés dont près de la moitié soit environ 130 situées dans le seul département du Haut-Nyong. (MINFOF, 2016).

Saisissant l'opportunité du travail en cours au niveau sous régional sur la foresterie participative et après plus d'une vingtaine d'année de mise en œuvre de la foresterie communautaire au Cameroun, les gestionnaires des forêts communautaires (FC) membres de la Fédération des Unions des Groupes d'Initiatives communes

et Regroupements des Forêts Communautaires du Haut Nyong (FUGIRFOC) se sont réunis les 23 et 24 février à Abong Mbang pour réfléchir sur les défis de la foresterie communautaire et les actions pour sont l'essor . Cette réunion était organisée avec l'appui et la facilitation du Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD).

La FUGIRFOC est l'organisation faîtière des FC dans le Département du Haut Nyong. Elle regroupe plus de cent trente (130) forêts communautaires réparties dans quatre (04) grands regroupements qui couvrent quatorze (14) arrondissements. Elle a été créée en 2010 sur l'initiative des gestionnaires des forêts communautaires avec la facilitation de la Délégation Départementale du MINFOF. Ses objectifs sont de trois ordres :

- Représentation et défense des intérêts des forêts communautaires et les communautés ;
- Appui/conseils aux gestionnaires des forêts communautaires
- Renforcement des capacités des entités de gestion des forêts communautaires.



## DEFIS DE LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE

La réunion a permis de revisiter le cadre de création et de fonctionnement de plusieurs forêts communautaires du département du Haut-Nyong. Il ressort des échanges qu'au-delà de tous les défis que relevés, les forêts com-

munautaires ont fondamentalement améliorées l'accès des communautés aux ressources forestières et à certaines retombées de l'exploitation forestières. Et ce, même s'il faut reconnaître que plusieurs facteurs endogènes et exogènes ont constitué des freins à son plein développement. Sept grands défis ont été identifiés par les gestionnaires des FC :

### 1. Sur le cadre réglementaire

Les textes qui encadrent la création et la gestion des FC sont très rigides, incomplets et pas ou mal appliqués par l'administration :

- la réalisation du Plans Simple de Gestion (PSG) et du Plan Annuel d'opération (PAO) nécessitent une grande technicité et des moyens financiers importants qui ne sont pas à la portée des communautés. Chaque année par exemple le processus de renouvellement du Certificat Annuel d'Exploitation (CAE) pour une FC revient en moyenne à 2 000 000 FCFA.

- la gestion des forêts communautaires est peu encadrée et les textes existants ne font peu référence des modalités d'exploitation à des fins commerciales des ressources forestières autre que le bois.

- la centralisation des décisions au niveau du Ministère. La délivrance des documents annuels d'exploitation se fait par l'administration centrale des forêts, ce qui fait intervenir une longue chaîne d'acteurs (chef de poste, délégué départemental, délégué régional, Ministre) pour la délivrance d'un seul document et favorise le rançonnement des FC. A titre d'illustration, les tracasseries administratives causée par les agents de l'administration forestière leurs fait percevoir en moyenne quasi-systématiquement et indûment en moyenne 200 000 FCFA pour chaque départ d'un chargement de bois de la FC.

- l'assistance technique gratuite de l'administration aux FC demeure effective et très souvent mal appliquée. Les gestionnaires des FC subissent d'importantes pressions de la part des autorités administratives, des agents du MINFOF et des forces de maintien de l'ordre. L'assistance technique gratuite prônée par les textes est en réalité payante et contraignante, car certains agents de l'administration forestière disposent des cabinets d'études qui s'imposent dans la réalisation de certaines activités pour les FC notamment les inventaires, l'élaboration des PSG, etc.

## 2. Accès au marché

Les FC font face à d'importantes difficultés de production des produits forestiers et d'accès au marché. Au niveau de la production, il se pose le problème de la qualité et la quantité des produits qu'offrent les FC. En fait, les volumes de bois attribués par an sont trop faibles et les débités produits sont de mauvaise qualité du fait du type de matériel utilisé (tronçonneuses) ; ce qui rend leurs bois peu compétitifs sur le marché. Cette faible compétitivité du bois des FC est accentuée par l'enclavement des zones de production et les tracasseries routières qui au final rend chère le coût de transport du bois influant fortement sur le prix de revient d'une pièce de bois des FC. À titre d'exemple, on évalue à près de 600 000 FCFA le coût lié aux tracasseries routières pour un chargement de bois qui quitte Ngoyla pour Yaoundé et plus de 40 postes de contrôle forestiers et des forces de maintien de l'ordre présents sur la route. Pour ce qui est des autres produits forestier, la faible maîtrise du potentiel des FC et des circuits de commercialisation des produits ne facilitent pas une meilleure valorisation des Produits Forestiers Non ligneux (PFNL) par les communautés.

## 3. Faible appropriation de la foresterie communautaire par les communautés et faible compétence des gestionnaires des forêts communautaires

La conduite du processus de création et de gestion des FC n'a pas facilité une meilleure appropriation des FC par les communautés. Ceci s'est traduit par le bâclage des travaux de création des FC conduits par certains

ONG, une forte influence et accaparement des FC par les politiques et les élites et une forte implication des autorités administratives et des agents de l'administration des forêts dans la gestion des FC. En fait, les communautés ont été dépossédées des FC au profit des Elites, des autorités administratives et des agents de l'administration forestière par l'usage de leurs pouvoirs et positions. Les FC sont devenus un pôle de pouvoir dans les localités et font partie du jeu politique local. Les responsabilités au sein des FC sont partagées au même titre que les postes électoraux au niveau local, régional et national.

## 4. Valorisation des ressources

Depuis la vulgarisation de la foresterie communautaire, l'accent est mis sur l'exploitation du bois. Seuls les inventaires d'exploitation du bois d'œuvre sont réalisés, ce qui ne permet pas d'avoir une meilleure connaissance des autres ressources forestières à l'instar des PFNL et donc une meilleure valorisation de ces ressources. L'exploitation du bois à son tour est très sélectif et les rendements de transformation très faibles. Seulement une dizaine d'essences sont régulièrement exploitées par les FC et l'essentiel est destiné à l'exportation.

## 5. Foncier

Les FC rencontrent plusieurs difficultés liées à la superposition des titres forestiers, miniers et agricoles sur les terres des FC. Ce qui crée des conflits au sein des communautés et met en péril les ressources forestières des FC.



## CONTRIBUTIONS FEUILLE DE ROUTE

Suite aux diverses approches de solutions identifiées au cours de cette réflexion, quelques contributions (option d'action) à la feuille de route ont été formulées :

- Définir une vision claire de la foresterie participative et fixer des objectifs pour la réalisation

Options pour actions proposées :

- renforcer la place de la FC dans le dispositif de participation des populations à la gestion forestières et de l'amélioration de leurs bien-être ;
- mettre en place un dispositif d'accompagnement de la FC qui cadre avec les pratiques des communautés d'utilisation de l'espace forestier et des ressources forestières.

- Créer un environnement juridique et réglementaire favorable

Options pour actions proposées:

- formaliser le cadre juridique de gestion des forêts communautaires en mettant sur pieds un arsenal juridique spécifique aux forêts communautaires (décret, arrêtés...) valorisant toutes les ressources forestières et en accord avec les capacités des communautés et non calqués sur le modèle des grands titres forestiers (Unités Forestières d'Aménagement, Forêts Communales).
- clarifier les modalités de l'assistance technique gratuite de l'administration et la fiscalité applicable aux FC.
- rapprocher les centres de décision des communautés (au niveau régional et départemental) et alléger les règles de gestion des FC (PSG, PAO, CAE etc.).
- renforcer la lutte anti-corruption et sanctionner les

responsables des taxations informelles qui alourdissent l'investissement des communautés rendant l'activité non viable et augmentant l'illégalité dans la foresterie communautaire.

- Assurer un encadrement adéquat de la part des services techniques de l'Etat et des ONG

Options pour actions proposées :

- promouvoir et faciliter la mise en place des groupements de FC et créer en leurs seins des centres de prestation des services qui leurs apporteront un appui technique, matériel et commercial. Pris individuellement il est difficile pour une FC de maintenir dans la durée son exploitation sans appui ;
- identifier les besoins en accompagnement des forêts communautaires afin de définir les encadrements prioritaires et adéquats à leur apporter ;
- mettre en place est mécanismes pour assurer un climat de confiance entre les communautés locales et les agents des services techniques. Permettant aux communautés de faire appel en cas de besoin urgent d'encadrement sans méfiance.

- Promouvoir l'adoption des technologies adaptées

Options pour actions proposées :

- concevoir et promouvoir les solutions informatiques pour la gestion des FC tel que le Système de Vérification Communautaire de la Légalité (SVCL) mis en œuvre actuellement par 3 FC.
- faciliter le partage d'expérience des bonnes pratiques de gestion entre les FC au niveau local, national et même régional.



1087 rue Mengue Tsogo, quartier Elig Essono  
11 955 Yaoundé - Cameroun  
(+237) 222 22 46 82 / 699 41 40 89  
secretariat@saild.org  
www.saild.org



**FUGIRFOC**  
Fédération des Unions de Groupe d'Initiative  
Commune et Regroupements des Forêts  
Communautaires du Haut Nyong

Abong Mbang - Cameroun  
(+237) 670 32 93 48 / 694 83 12 51